



Commune de Reuil en Brie **Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Mai 2011**

Présents: Patrick ROMANOW, Yvelise BITOUN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Lucien DUBOIS, Denis GEOFFROY, Martine GOSSART, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBE,
Absents excusés : Dominique BANCHEREAU, Françoise SADKOWSKI, Max VAUSSARD

La séance commence à 20h Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

Modification taux taxe foncière (non bâti)

Monsieur le Maire expose que le service fiscalité de Seine et Marne a rejeté l'état DL 1259, le taux de la Taxe Foncière (non bâti) voté étant de 48,91% alors qu'il est plafonné à 48,90%. Il convient donc de délibérer pour retenir le taux de 48,90%.

Les autres taux précédemment votés demeurent inchangés à savoir :

Taxe d'Habitation : 18,90%

Taxe Foncière (bâti) : 19,40%

C.F.E (Cotisation Foncière des Entreprises) : 21,73%

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 3 mai 2011 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 30 mai 2011

Le Maire,
Patrick ROMANOW